

Décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Mon

ID: 045-214502692-20241216-2024\_094-DE

### N°2024 094

# Décision du Maire – M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 16 décembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

#### Présents:

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice: 21 Quorum: 11 Présents: 18

Votants: 20

#### Excusés:

Valérie LABOUACHRA, Christine ADRIAN

#### Absent:

Sébastien GALERON

#### Pouvoirs:

Valérie LABOUACHRA...... Joël GIRARD

Christine ADRIAN......Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Le maire de la commune de Saint-Ay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22 ·

**Vu** la délibération n°2023-077 du 27 novembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 approuvant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité des crédits dans la limité de 7,5% exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Vu la délibération 2024-015 du 8 avril 2024 approuvant le vote du budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024 notamment celles relatives au remboursement en capital de la dette ;

## **DÉCIDE**



Décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Mon

ID: 045-214502692-20241216-2024\_094-DE

#### D'AUTORISER les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-6156-020 : Maintenance	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00€	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00€	3 000.00 €	0.00€	0.00€	
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00€	0.00€	
Total Général		0.00€		0.00€	

 Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

> Fait à Saint-Ay, le 22.11.2024 Pour copie conforme Le Maire

Frédéric CUILLERIER

#### Les membres du Conseil municipal prennent acte de la décision.

Pour extrait certifié conforme A Saint-Ay, le

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARI

Commune de Saint-Ay - Coiseil municipal du 16 décembre 2024